INITIATIVE Pour mieux vivre à la retraite

- Les rentes AVS sont trop basses, les rentes du 2e pilier s'effondrent, les loyers et les primes-maladie augmentent.
- Le meilleur moyen de réduire l'écart des rentes pour les femmes, c'est l'AVS, car elle seule prend en compte leur travail non rémunéré.
- En Suisse, il y a assez d'argent pour des rentes décentes, et pas seulement pour les gros revenus.
- Toute personne mérite une bonne rente après une vie de travail.

L'heure est venue pour une 13e rente AVS

SIGNEZ MAINTENANT!

AVS ×13

Initiative populaire fédérale

Mieux vivre à la retraite

Initiative pour une 13e rente AVS

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu des articles 34, 136, 139 et 194 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 68s.), que :

La Constitution est modifiée comme suit :
Art. 197, ch. 12
12. Disposition transitoire ad art. 112 (Assurance-vieillesse, survivants et invalidité)

[1] Les bénéficiaires d'une rente de vieillesse ont droit à un supplément annuel s'élevant à un douzième de leur rente annuelle.
[2] Le droit au supplément annuel prend naissance au plus tard au début de la deuxième année civile suivant l'acceptation de la présente disposition par le peuple et les cantons.
[3] La loi garantit que le supplément annuel n'entraîne ni la réduction des prestations complémentaires ni la perte du droit à ces prestations.

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'une initiative populaire est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

Canton :		N° postal :			Commune politique :		
N°	Nom, Prénom écrire de sa propre main et si possible en majuscules	Date de naissance exacte jour/mois/année			Adresse exacte rue et numéro	Signature manuscrite	Contrôle laisser en blanc
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							

Le **comité d'initiative**, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres ayant encore le droit de vote: Allemann Gabriela, Friedheimstr. 3, 4600 Olten; Alleva Vania, Lerberstr. 30, 3013 Bern; Carobbio Guscetti Marina, Via Tamporiva 28, 6533 Lumino; Chervet Denise, Kapellenstr. 10, 3011 Bern; Dannecker Annette, Bahnhofstr. 26, 8702 Zollikon; De Filippo Davide, Avenue d'Aire 36, 1203 Genève; Docourt Martine, Chemin du Petit-Catéchisme 10, 2000 Neuchâtel; Ferrari Aldo, Rue de Famenan 30, 1446 Baulmes; Grunder Roland, Ch. de l'Avenir 14, 1860 Aigle; Gysi Barbara, Marktgasse 80, 9500 Wil; Heim Bea, Untere Kohliweidstr. 27, 4656 Starrkirch-Wil; Jansen Ronja, Tschoppenhauerweg 7, 4402 Frenkendorf; Jaquet-Berger Christiane, Avenue de Béthusy 60, 1012 Lausanne; Maillard Pierre-Yves, Rue du Lac 34, 1020 Renens; Meyer Mattea, Unterrütiweg 3, 8400 Winterthur; Mordini Patrizia, Käfiggässchen 30, 3011 Bern; Münger Daniel, Baumgartenweg 27, 4142 Münchenstein; Nikolic-Fuss Sandrine, Bahnhofstr. 20, 9553 Bettwiesen; Porchet Léonore, Avenue Louis-Vulliemin 26, 1005 Lausanne; Prelicz-Huber Katharina, Hardturmstr. 366, 8005 Zürich; Rebsamen Heidi, Zähringerstr. 3, 6003 Luzern; Rohrbach Samuel, Route de Rochefort 15, 2824 Vicques; Rösler Dagmar, Allmendstr. 14, 4515 Oberdorf SO; Tuti Giorgio, Bündtenweg 33, 4513 Langendorf; Weichelt Manuela, Oberwiler Kirchweg 17, 6300 Zug; Ziltener Kathrin, Baumgartenweg 38, 8854 Siebnen; Zimmermann Rolf, Hopfenweg 48, 3007 Bern

Le comité d'initiative se chargera de demander l'attestation de la qualité d'électeur des signataires ci-dessus.

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les ____(nombre) signataires de l'initiative populaire dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques. Le/La fonctionnaire compétent/e pour l'attestation (signature manuscrite et fonction officielle) :

Lieu : _____ Date : _____

Signature manuscrite : _____ Fonction officielle : _____

Sceau

Publiée dans la Feuille fédérale le 3 mars 2020. Expiration du délai imparti pour la récolte des signatures: 3 septembre 2021.
Merci de renvoyer, de suite, les cartes de signatures totalement ou partiellement remplies à: **Initiative pour une 13e rente AVS, C.P. 6494, 2500 Biel/Bienne 6.** D'autres cartes de signatures à **www.AVSx13.ch, 031 377 01 01, info@sgb.ch**

GE